

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### La Ville de Magog demande aux citoyens de détruire la berce du Caucase sur leur propriété

**Magog, le 20 juillet 2020** – La Ville de Magog désire rappeler aux citoyens que les propriétaires, locataires ou occupants d'un site sur le territoire de Magog et sur lequel poussent des plants de berce du Caucase doivent aviser la municipalité et prendre les mesures nécessaires pour les détruire.

En janvier dernier, les membres du conseil municipal ont adopté une modification au règlement général visant à faire accélérer l'éradication de cette espèce exotique envahissante, et ce, en raison du danger qu'elle représente pour la population. Cette plante dégage une sève toxique qui réagit à la lumière et constitue par conséquent un risque pour la santé et l'environnement. Des lésions cutanées semblables à des brûlures, parfois graves, peuvent apparaître lorsque la sève entre en contact avec la peau.

La Ville de Magog demande également aux citoyens de signaler la présence de cette plante sur leur propriété ou ailleurs sur le territoire de Magog en contactant le [Service GO](#).

Étant donné que la berce du Caucase peut facilement être confondue avec une variété de plantes inoffensives, il est recommandé de consulter la fiche d'information qui en décrit les caractéristiques, propose des techniques d'éradication et des précautions à prendre avant et pendant l'intervention. Il est possible de consulter la fiche en cliquant [ici](#).

La Ville peut aussi offrir un accompagnement pour faciliter l'identification de cette plante toxique et proposer des méthodes sécuritaires pour en détruire les plants.

Les dispositions réglementaires pertinentes sont incluses au chapitre 4 du *Règlement général de la Ville de Magog*. Ce dernier peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Magog dans la section « [Politiques et règlements](#) ». Les citoyens qui négligeront de s'y conformer pourront s'exposer à des amendes, frais et recours judiciaires.

- 30 -

#### Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

